



# Appel à projet

## Expérimentation d'innovations numériques



**ACCOMPAGNER  
LA MUTATION  
DES FILIÈRES SOCLES  
DE L'ÉCONOMIE**



Filières alimentaires

Secteur naval-  
nautisme

Tourisme

Numérique

Véhicules et mobilités

Défense et sécurité

**ACCÉLÉRER  
L'ÉMERGENCE  
DE FILIÈRES À FORT  
POTENTIEL**



Biotechnologies

Énergies marines  
renouvelables

Bâtiment,  
éco-construction  
et éco-rénovation

Éco-activités

Santé

## OBJECTIFS

Faciliter la réalisation de projets d'**expérimentation de produits et services numériques innovants** appliqués à une ou plusieurs **des filières prioritaires** pour la Bretagne

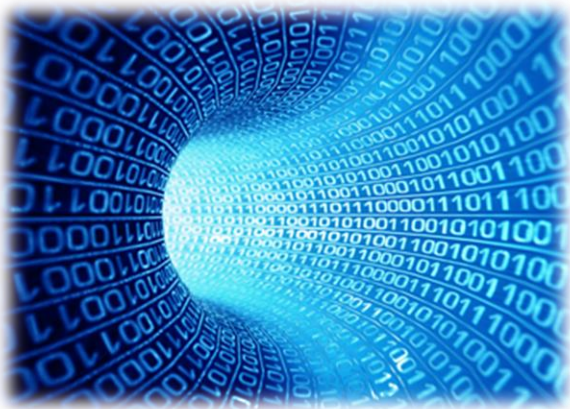
Favoriser, pour une PME bretonne, l'adaptation d'une **solution numérique innovante existante sur un nouveau marché, ou sa première mise sur le marché.**

Permettre **l'obtention d'une première référence client** sur le marché visé et, par conséquent, l'accélération de la mise sur le marché de l'offre développée **en validant la démarche technique et commerciale** de l'entreprise.

# TYPOLOGIE DE PROJETS ELIGIBLES

- ✓ Consortium composé a minima d'une PME implantée en Bretagne et d'un expérimentateur pouvant être une structure de toute nature (entreprise, association, collectivité...), aidera à la mise en place d'un cahier des charges, puis testera et évaluera la solution.
- ✓ Durée maximale : 24 mois dont au moins 4 mois d'expérimentation
- ✓ Budget : entre 50 K€ et 300 K€

**Secteurs-clés dans lesquels les produits et services expérimentés s'inscriront :**



Télécoms  
Broadcast / Multimédia  
Logiciels  
Électronique  
Internet des objets  
Optique/photonique  
Smart grids  
Contenus

# Critères d'évaluation



- ✓ L'impact pour le territoire et l'adéquation aux objectifs visés par l'appel à projets et notamment **l'inscription dans une ou plusieurs des filières prioritaires** ;
- ✓ Le caractère **innovant de la solution expérimentée** ;
- ✓ La qualité du partenariat : la **pertinence du consortium porteur/expérimentateur**, l'intérêt de la collaboration et la valeur ajoutée de l'expérimentateur ;
- ✓ La pertinence du **positionnement sur le marché visé** ;
- ✓ La viabilité et le **réalisme technique, économique et financier** du projet ;
- ✓ Les **retombées économiques** (chiffre d'affaires, emplois) **et technologiques** directes sous forme de nouveaux produits, procédés, services et technologies ;

# Modalités de financement

## 2 formats possibles :

- ✓ Subvention : pour les projets à moins de 200 000 €.  
**Maximum 35 % des dépenses éligibles, plafonnée à 50 000 €.**

*Pour ces projets, une aide pourra exceptionnellement être accordée aux expérimentateurs dans une limite de 35 % des dépenses éligibles et de 20 000 € par projet, sur la base de l'examen d'une argumentation précise de la demande d'aide démontrant son caractère incitatif.*

- ✓ Avance remboursable : pour les projets supérieurs à 200 000 €  
**Maximum 50 % des dépenses éligibles, plafond à 150 000 €.**

*Pour ces projets, les coûts liés à l'expérimentation seront intégrés à la dépense éligible pour l'entreprise qui porte le projet (pas d'aide directe à l'expérimentateur).*

### Dépenses éligibles :

- o Dépenses de personnel
- o Consommables
- o Amortissement d'équipements de R&D
- o Frais de mission
- o Frais indirects (15% des dépenses de personnel)



# DÉPÔT & VALIDATION DES DOSSIERS

## Chaque dossier de candidature doit comprendre :

- ✓ Le dossier de candidature du projet
- ✓ Le document « situation financière du porteur »
- ✓ L'annexe financière de déclaration des coûts du projet
- ✓ Une lettre de demande d'aide signée par le responsable d'entreprise ou d'établissement
- ✓ Une lettre d'engagement signée par l'expérimentateur, décrivant son implication dans le projet et ses motivations au-delà du projet

Tout porteur de projet doit se rapprocher de la technopole de son territoire **le plus tôt possible pour le montage du dossier**

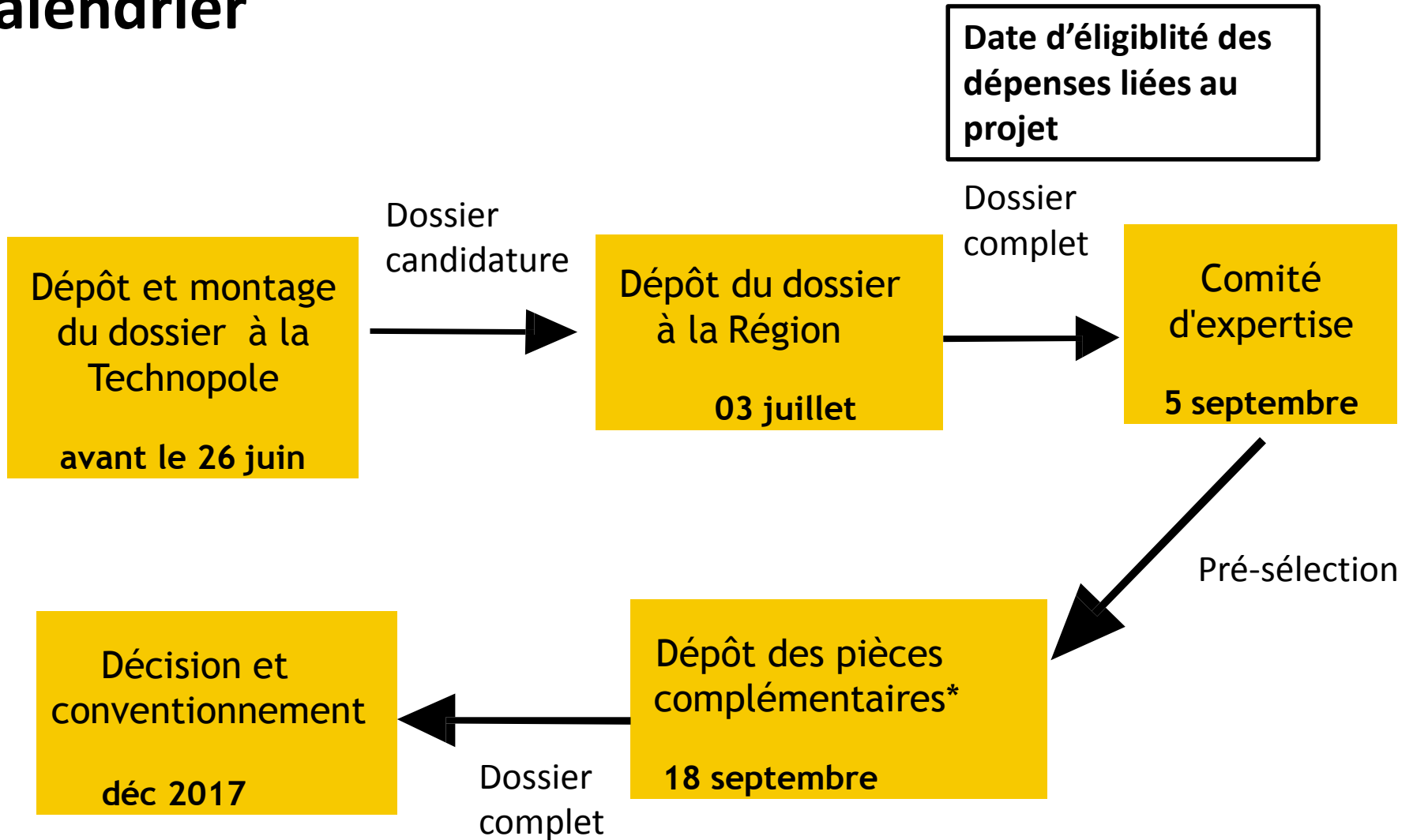
Tout dossier qui n'aura pas été déposé auprès de la technopole accompagnatrice et hors délais ne sera pas recevable.

Les **candidats seront chargés de déposer les dossiers de candidature** et des pièces complémentaires auprès de la Région.

### ✓ Le comité d'expertise :

Les projets seront **présentés par les porteurs de projet** devant un comité d'expertise composé **d'experts du numérique et du financement**. Les technopoles seront également présentes, en appui.

# Calendrier



*\* la liste sera fournie le cas échéant (ex : les deux dernières liasses fiscales, K-bis, RIB, devis (notamment pour toute dépense de sous-traitance supérieure à 3000 €), compléments d'information sur les dépenses,...)*

## Contact Technopole (infos, réception et montage des dossiers) :



Agence de Développement  
& **Technopole**

**Julie LE GUINIEC**

Chargée de mission innovation

02 97 68 14 23

julie.leguiniec@vipe-vannes.com

@JulieVIPE

## Dossier et règlement téléchargeable en ligne sur :

[http://www.bretagne.bzh/jcms/prod\\_393702/fr/appel-a-projets-experimentation-d-innovations-numeriques](http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_393702/fr/appel-a-projets-experimentation-d-innovations-numeriques)



LE SITE DE LA  
**RÉGION BRETAGNE**  
LEC'HIENN RANNVRO BREIZH